



Imprimerie Beeger SA
13, rue de l'Industrie
1950 Sion

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du bulletin officiel, le texte suivant :

COMMUNE DE SAVIESE
signalisation routière

L'administration communale de Savièse porte à la connaissance du public les décisions suivantes, sujettes à recours dans les 30 jours dès la présente publication auprès du conseil communal :

- **Place communale attenante à la Maison de Commune**
pour la modification des lignes de marquage
 - 1 case de stationnement marquée en bleu en lieu et place d'une case de stationnement marquée en jaune
 - déplacement de la case de stationnement marquée en jaune avec l'indication « handicapés »
- **Intersection - route de Oure et route de la Sionne**
pour la route de la Sionne
pose du signal no 3.02 « Cédez le passage »
et les marquages au sol :
 - no 6.13 « ligne d'attente »
 - no 6.12 « ligne longitudinale continue »

Le dossier peut être consulté auprès du service technique, dans les 30 jours, **dès le 20 septembre 2003**.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En vous remerciant d'avance de votre obligeance, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

COMMUNE DE SAVIESE
La Secrétaire
M.-N. Reynard